

**ARABIA SICAV  
ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005**

**RAPPORT GENERAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2005**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 11 avril 2005, nous vous présentons notre rapport sur :

- ☞ le contrôle des états Financiers de la société « *Arabia Sicav* », tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
  - ☞ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- relatifs à l'exercice clos, le 31 décembre 2005.

*Les états financiers, étant arrêtés par un conseil d'administration, sont destinés aux actionnaires ; il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces états financiers.*

**I – Opinion sur les Etats Financiers :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à :

- ☞ examiner par sondage les éléments probants justifiant les données et informations reflétés par les états financiers ;
- ☞ apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté et la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

Le solde du compte report à nouveau figure au bilan pour tnd : 1 024,

contre des sommes distribuables reportées, de tnd : 3 297,

telles que arrêtées par l'AGO ayant statué sur les états financiers pour l'exercice 2004 ; l'écart en résultant n'a pas été investigué, en conséquence, nous n'avons pas été en mesure d'en déterminer l'affectation ; sachant, que cet écart n'a pas eu d'impact sur la valeur liquidative.

*Compte tenu de la limitation, ci-dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers, en annexe, qui présentent au bilan un actif net, de tnd : 5 862 608,*

*comprenant les sommes distribuables de l'exercice, de tnd : 84 007,*

*sont réguliers et sincères et qu'ils donnent, conformément aux principes comptables généralement admis, une image fidèle du résultat des opérations de votre Sicav pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, de son patrimoine et de sa situation financière à la fin de cet exercice.*

Aussi, devons nous vous informer que les états financiers sont établis selon des méthodes constantes, satisfaisant généralement aux principes et normes comptables communément admis.

**II – Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler, concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats de votre société pour l'exercice clos, le 31 décembre 2005, et sur sa situation financière à la fin de cet exercice et, il n'en est pas de même de la résolution relative à l'affectation des sommes distribuables de l'exercice ; laquelle fait état de sommes reportables à distribuer, dont le montant est différent de leur somme telle que figurant au bilan, en annexe.

**II – Vérifications et informations spécifiques (Suite) :**

Aussi, devons nous vous informer, que :

- 1) les emplois de votre Sicav en valeur mobilière représentaient au 31 décembre 2005, 63.47 % du total de ses actifs.
- 2) le portefeuille titre comprenait des valeurs visées par l'article 466 du Csc, traitant des participations croisées.

Tunis, le 20 avril 2006  
le Commissaire aux Comptes  
**Mohamed SELTANA**

**RAPPORT SPECIAL DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2005**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 200 du Csc.

Il nous appartient selon l'article 203 du code des sociétés commerciales, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations visées au dit article, que notre audit des opérations pour l'exercice 2005 a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé ; il vous appartiendrait sur cette base d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

Nous n'avons pas relevé de conventions et/ou d'opérations relevant de l'article sus cité.

Tunis, le 20 avril 2005  
Le commissaire aux comptes  
**Mohamed SELTANA**

<b>BILAN</b>		<b>(Exprimé en dinars)</b>	
<b>ACTIF</b>		<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 582 258	4 260 310
b- Obligations et valeurs assimilées		173 004	258 855
c- Autres valeurs			
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>			
a- Placements monétaires			
b- Disponibilités		1 975 703	950 078
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>			
<b>AC4- Autres actifs</b>		185 347	194 938
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 916 312</b>	<b>5 664 180</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1- Opérateurs créditeurs		53 704	49 987
PA2- Autres créditeurs divers			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 704</b>	<b>49 987</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>		5 778 601	5 449 701
<b>CP2- Sommes distribuables</b>			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b- Sommes distribuables de la période		84 007	164 492
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 862 608</b>	<b>5 614 193</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 916 312</b>	<b>5 664 180</b>

<b>ETAT DE RESULTAT</b>		<b>(Exprimé en dinars)</b>	
		<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>			
a- Dividendes		128 900	195 621
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 356	15 169
c- Revenus des autres valeurs			
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>		32 962	37 120
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>168 218</b>	<b>247 910</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>		73 753	90 167
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>94 465</b>	<b>157 742</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>			
<b>CH 2- Autres charges</b>		18 439	
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>		<b>76 026</b>	<b>157 742</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>		7 981	6 750
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>		<b>84 007</b>	<b>164 492</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation annulation )</b>			
_ Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres		-329 021	867 185
_ Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres		752 682	86 505
_ Frais de négociation		-24 206	-17 511
_ Régularisation des sommes non distribuables		-337 542	6 784
régularisation des sommes distribuables			
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>145 920</b>	<b>1 107 455</b>

<b>ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET</b>		<b>(Exprimé en dinars)</b>	
		<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
<b>AN 1- VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
a- Résultat d'exploitation		76 026	164 492
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres		-329 021	867 185
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres		752 682	86 505
d- Frais de négociation de titres		-24 206	-17 511
<b>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		-164 492	-194 552
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>			
a- <b>Souscriptions</b>			
_ Capital		40 989 325	22 779 118
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		1 570 870	431
_ Régularisation des sommes distribuables		385 340	
_ Droits de sorties			
b- <b>Rachats</b>			
_ Capital		-40 722 338	-21 935 165
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-1 908 412	6 353
_ Régularisation des sommes distribuables		-377 359	
_ Droit de sortie			
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>		<b>248 415</b>	<b>1 756 856</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>			
a- en début de période		5 614 193	3 857 337
b- en fin de période		5 862 608	5 614 193
<b>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS ( ou de part )</b>			
a- en début de période		104 849	85 141
b- en fin de période		110 008	104 849
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>53,293</b>	<b>53,546</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>2,44%</b>	<b>23,22%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**Arrêté au 31/12/2005 (unité = DT)**

**1/ REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2005 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2005, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2005 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

**2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**2/4 CESSON DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2005 à 3 582 258 DT contre 4 260 310 DT au 31/12/2004, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2005	% ACTIF	% Capital
<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:</b>					
ASSAD	20 773	460 339	459 499	7,77%	1,30%
ATB	13 187	185 685	204 003	3,45%	0,16%
ATB DA	13 359	25 914	29 123	0,49%	0,17%
ATL	500	12 743	9 478	0,16%	0,05%
BIAT	13	247	429	0,01%	0,00%
BS	1 000	9 900	7 719	0,13%	0,01%
BTEI	4 736	91 052	117 437	1,98%	0,47%
CIL	500	11 726	8 865	0,15%	0,05%
GIF	5 539	114 216	119 642	2,02%	0,50%
ICF	1 110	50 218	21 889	0,37%	0,12%
MAGASIN GENERAL	3 500	30 238	65 020	1,10%	0,21%
MONOPRIX	8 589	326 918	419 159	7,08%	0,46%
PBHT	3 542	81 394	15 300	0,26%	0,15%
SFBT	11 463	501 778	459 125	7,76%	0,12%
SIAME	4 682	141 005	118 828	2,01%	0,33%
SIMPAR	6 306	89 065	107 137	1,81%	1,05%
SOTETEL	20 286	678 110	528 205	8,93%	0,91%
SOTRAPIL	400	5 751	11 669	0,20%	0,01%
SOTUMAG	9 000	111 351	123 119	2,08%	1,00%
SPDIT	695	16 549	18 062	0,31%	0,02%
TAIR	39 680	389 129	367 317	6,21%	0,26%
TINVEST	1 975	10 353	10 664	0,18%	0,20%
TL	100	1 676	1 877	0,03%	0,01%
UIB	9 364	124 510	124 409	2,10%	0,09%
KAIR	5 722	51 803	47 646	0,81%	0,06%
<b>TITRES OPCVM</b>					
FCP Axis K protégé	39	43 327	44 111	0,75%	9,95%
SANADETT SICAV	825	90 545	89 344	1,51%	0,07%
AXIS TRESORERIE SICAV	500	50 013	53 183	0,90%	0,24%
<b>TOTAL</b>	<b>187 385</b>	<b>3 705 556</b>	<b>3 582 258</b>	<b>60,55%</b>	
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES</b>					
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES:</b>					
CIL 2002/1 TMM+1,25%	500	20 000	20 841	0,35%	0,13%
CIL2005/1 7%	1 500	150 000	152 163	2,57%	1,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 000</b>	<b>170 000</b>	<b>173 004</b>	<b>2,92%</b>	
<b>PLACEMENTS MONETAIRES</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>1 968 830</b>	<b>1 975 703</b>	<b>33,4%</b>	

<b>AUTRES ACTIFS</b>		<b>185 347</b>	<b>185 347</b>	<b>3,1%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 844 386</b>	<b>5 916 312</b>	<b>100%</b>

**Note sur les revenus du Portefeuille-titres**

<b>Dividendes</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
- Actions et valeurs assimilées admises à la cote	128 900	195 621
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>Revenus des obligations</b>	6 356	15 169
<b>Revenus des placements monétaires</b>		
- BTCT		3 990
-Rémunération du compte courant	32 962	23 982
-Billets de Trésorerie		9 148
<b>TOTAL</b>	<b>32 962</b>	<b>37 120</b>

**Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2005 se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2004**

- Montant	5 449 701
- Nombre de titres	104 849
- Nombre d'actionnaires	40

**Souscriptions réalisées**

- Montant	40 989 325
- Nombre de titres émis	779 591
- Nombre d'actionnaires nouveaux	75

**Rachats effectués**

- Montant	- 40 722 338
- Nombre de titres rachetés	774 432
- Nombre d'actionnaires sortants	71

**Autres effets s/capital**

- Variation des plus values potentielles	- 329 021
- Moins values réalisées sur cession de titres	752 682
- Frais de négociation	- 24 206
- Régularisation des sommes non distribuables	- 337 542
- Régularisation des sommes distribuables	

**Capital au 31/12/2005**

- Montant	5 778 601
- Nombre de titres	110 008
- Nombre d'actionnaires	44

**Note sur les sommes distribuables**

.Le solde de ce poste au 31/12/2005 se détaille ainsi :

**Résultats distribuables**

Exercice (2005)	84 007
<b>TOTAL</b>	<b>84 007</b>

**4/ AUTRES INFORMATIONS**

Revenus des placements	168 218
Charge de gestion des placements	73 753

**Revenu net des placements (1)**

Autres produits	-
Autres charges	18 439
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>76 026</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	7 981

**Sommes distribuables de la période**

Variation des plus values potentielles	- 329 021
Moins values réalisées sur cession de titres	752 682
Frais de négociation	- 24 206
Régularisation des sommes non distribuables	337 542
Régularisation de sommes distribuables	
<b>Résultat net de la période (1) + (2)</b>	<b>145 920</b>

**Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l'AFC au 31/12/2005 s'élèvent à 65 073 DT TTC.

**Rémunération du dépositaire**

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an.

Les honoraires de l'ATB au 31/12/2005 s'élève a 1180 DT